

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 17/06/2025

VOI:25.00.A01624

OBJET: Arrêté temporaire de stationnement
AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-11

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise GAUTHIER DEMENAGEMENT

Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 27/06/2025 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

ARRÊTE

Article 1 : Le 27/06/2025, un fort empiètement est instauré, au droit du N° 36 TER AVENUE GEORGES CLEMENCEAU.

Article 2 : Le 27/06/2025, le stationnement des véhicules est interdit face au N°36 TER AVENUE GEORGES CLEMENCEAU sur 3 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Les véhicules circulants sur l'Avenue Georges Clémenceau seront dévoyés sur la zone de stationnement

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 17 JUIN 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

Dir. Dvpt et Gestion des Infrastructures
Service Expl. du Domaine Public

Cédric VOIRIN
Chef de Service